

Le Maire  
Eric WEINLING

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POULIGNY SAINT MARTIN  
SEANCE DU 24 FÉVRIER 2023

Nombre de membres  
du conseil municipal : 10  
Nombre de présents : 7  
Nombre de votants : 7



L'an deux mille vingt-trois, le VINGT-QUATRE FÉVRIER, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Pouligny-St-Martin légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric WEINLING, Maire.  
Date de convocation du Conseil municipal : 16 février 2023

Etaient présents : Mmes Anne-Marie BRANDON, Béatrice MARIÉ et MM. Alain BELLET, Philippe BONNIN, Robert SIMON, Cyril TRIBET, Éric WEINLING, majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Catherine ALAPETITE, M. Cyrille PILLOT.

Absent : M. François GOETHALS

Monsieur Alain BELLET a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N° 2023-02-002**

**OBJET : - TARIFS LOCATIONS SALLE ASSOCIATIVE -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Fixe les tarifs de locations de la salle associative ainsi qu'il suit,  
à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023 :

**HABITANTS DE LA COMMUNE**

\* Forfait week end ou 2 jours ..... 70,00 Euros

**HABITANTS HORS COMMUNE**

\* Forfait week end ou 2 jours ..... 120,00 Euros

**ASSOCIATIONS LOCALES**

\* toutes manifestations gratuites

**ASSOCIATIONS ou ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE**

\* manifestations diverses : ..... 70,00 Euros

\* Caution à régler par le locataire à la prise des clés : .....300.00 euros

\*\*\*\*\*

Toute autre manifestation est laissée à l'appréciation de Monsieur le Maire

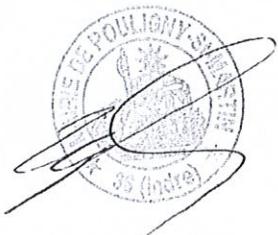
#### **TARIF DE REMplacement DE LA VAISSELLE**

- Assiette plate .....	3 € l'unité
- Assiette creuse .....	3 € l'unité
- Assiette à dessert .....	3 € l'unité
- Tasse et sous-tasse .....	2 € l'unité
- Verre à eau .....	2 € l'unité
- Verre à vin .....	2 € l'unité
- Coupe à champagne .....	2 € l'unité
- Cuillère .....	1 € l'unité
- Fourchette .....	1 € l'unité
- Cuillère à café .....	1 € l'unité
- Couteau .....	2 € l'unité
- Pichet .....	3 € l'unité
- Plat inox petit modèle.....	6 € l'unité
- Plat inox moyen modèle .....	7 € l'unité
- Plat inox grand modèle .....	8 € l'unité

La présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes concernant les tarifs et conditions de location de la salle associative en date du 29 septembre 2017.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Eric WEINLING



Le secrétaire de séance  
Alain BELLET, Adjoint

Envoyé en préfecture le 13/03/2023
Reçu en préfecture le 13/03/2023
Publié le 14 MARS 2023
ID : 036-213601644-20230224-2023_02_002-DE

Le Maire  
Eric WEINLING

